

# **MAIRIE DE BEAUFORT** **SAVOIE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 23 novembre 2020, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 16 novembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BOUCHAGE Frédéric, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

**ABSENTE** : Mme MORAND Céline

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ROUX-NOUVEL Florence

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.***

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la prise d'une délibération pour solliciter une subvention pour l'exploitation de la coupe à câble de Marcôt.

### **Validation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application des articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil se doit de préciser dans un règlement intérieur les modalités de fonctionnement de l'assemblée. Cette disposition est applicable dans les Communes de moins de 3 500 habitants depuis 2020.

Le Conseil prend connaissance du projet de règlement intérieur du Conseil municipal qui sera validé lors de la séance du 17 décembre 2020.

### **Délibération relative au récolement des archives à l'occasion du renouvellement du Conseil municipal**

L'assemblée est informée de la nécessité, suite au renouvellement du Conseil municipal, de formaliser le transfert de responsabilité des archives municipales entre l'ancien et le nouveau Maire.

Il est rappelé que les archives municipales sont stockées dans le grenier de la Mairie. Les archives historiques ont été transférées, dans le but de permettre leur conservation, aux archives départementales de la Savoie et ont fait l'objet d'une numérisation en vue d'être consultées.

Les archives contemporaines sont stockées en Mairie et ont fait l'objet de plusieurs campagnes d'archivage avec l'appui des archivistes du Centre de gestion. Au regard du volume, il conviendra d'envisager une nouvelle opération dès que possible.

## **Télécabine du Bois**

### **Information sur le financement de l'opération et validation des avenants :**

Messieurs Christian FRISON-ROCHE, Thierry DOIX et Jean-Pierre MIRABAIL informent le Conseil de l'avancement du chantier de la télécabine du Bois, aussi bien en ce qui concerne ses aspects techniques que financiers.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier, ainsi que les objectifs de création de cette télécabine de liaison, tout comme les différentes phases de réflexion et de décision. Il est également rappelé que le choix d'implantation de l'appareil par l'ancienne Municipalité a tenu compte d'une part du projet d'urbanisation du Planay prévu dans le cadre de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), d'autre part de la nécessité de s'éloigner du secteur de Crêt Bron et du choix de ne pas survoler le hameau du Bois.

Les derniers mois ont été déterminants en ce qui concerne le terrassement, puisqu'un nouvel aléa géotechnique, identifié sur le secteur de la gare aval, dû à la présence d'une nappe souterraine masquée, occasionne des mouvements de terrain.

Le groupement d'entreprises en charge du terrassement a, sur la base des préconisations du géotechnicien définies dans son rapport, proposé des solutions techniques en réponse à ce phénomène, consistant à effectuer des actions de drainage et de pompage.

Monsieur Thierry DOIX, Adjoint aux travaux, rappelle qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures expliquées précédemment qui devraient permettre de répondre à cet aléa et se traduisent par des avenants aux marchés de travaux conclus avec les entreprises. Il informe le Conseil des nombreux échanges intervenus depuis plusieurs semaines, échanges auxquels ont participé les entreprises et les bureaux d'études (maîtrise d'œuvre et géotechniciens).

Un débat suit cette présentation, débat portant notamment sur les études réalisées avant le lancement du projet. A ce titre, Madame Annick CRESSENS et Monsieur Nicolas BLANC sont sollicités afin de préciser les différentes phases de préparation du projet leur ayant permis de déterminer les choix du Conseil municipal au moment de l'avant-projet définitif. Ces derniers constatent malheureusement les problèmes rencontrés à ce jour.

Le Conseil prend connaissance des propositions d'avenants aux marchés de travaux dont la synthèse est la suivante :

<b>MARCHES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT DE L'AVENANT HT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT</b>
Construction de la télécabine du Bois	POMA (sous-traitant JOLY & PHILIPPE)	- 40 724,98 €	Quantité réellement effectuée et moyens supplémentaires mis en œuvre	7 572 842,02 €
Travaux de terrassement et de réseaux	Groupement SAS MARTOIA TP / SAS TP GEO	210 277,73 €	Traitement des contraintes techniques et foncières et prestations nouvelles	1 208 278,32 €
		266 613,88 €	Traitement de l'aléa géotechnique en gare aval par pompage et drainage	1 474 891,90 €

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

### **Demande de subvention auprès du Département : Fonds Risque et Erosion Exceptionnel (travaux de génie-civil) :**

L'assemblée est informée des dispositifs financiers mis en œuvre par le Département en cas de phénomène de glissement de terrains (Fonds Risque et Erosion Exceptionnel).

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels pour les travaux de génie-civil répondant à l'objectif de protection du Planay en lien avec les travaux de la télécabine du Bois, le montant de subvention pouvant atteindre 15 % du montant des travaux.

### **Décision s'agissant des recours aux prêts (budget domaine skiable) :**

Dans le prolongement de la validation des avenants liés aux travaux de terrassement de la télécabine du Bois, il convient de recourir à un prêt supplémentaire d'un montant de 850 000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des échanges récents intervenus avec les banques ayant participé au financement de l'opération, étant précisé que les taux d'intérêt actuels se situent autour de 0,7 %.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recourir à un nouveau prêt d'un montant de 850 000 € et le charge de finaliser les contrats avec les établissements bancaires dans l'intérêt de la collectivité. Cette modification fait l'objet d'une décision modificative budgétaire.

### **Convention EDF, Commune, SEMAB pour la fourniture de neige de culture – avenant n° 2**

Monsieur le Maire rappelle la convention du 26 mars 2007 établie entre EDF, la Commune de Beaufort et la SEMAB pour la fourniture de neige de culture pour le domaine skiable d'Arêches-Beaufort.

Il est proposé de valider un avenant à cette convention, qui permettra de diversifier l'utilisation de l'eau fournie par EDF à d'autres usages que la neige de culture (en dehors de tout usage à destination de la consommation humaine), ces usages comprenant notamment la défense incendie.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de fourniture de neige de culture.

### **Validation des tarifs des prestations communales pour 2021**

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant des droits et redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et valide les tarifs correspondants.

### **Marché de déneigement : prestation de services (chauffeurs)**

Le Conseil prend connaissance du projet de convention de prestation de services entre la Commune et l'entreprise CHAUMONTET Gauthier, qui prévoit la mise à disposition de chauffeurs pour le déneigement, ceci permettant de ne pas recruter un saisonnier pour la saison d'hiver à venir.

Le Conseil valide et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **Délégation de la compétence eaux pluviales à la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021, convention Commune / Agglomération, création d'un budget annexe**

Le Conseil prend connaissance des échanges intervenus avec Arlysère Agglomération s'agissant du devenir de la compétence eaux pluviales et approuve à l'unanimité le retour de la délégation de cette compétence eaux pluviales à la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette délégation.

## **Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil prend connaissance des propositions d'ajustement de crédits au budget général, rendues nécessaires par l'évolution des projets et à la demande de la Trésorerie (écritures d'ordre) et valide à l'unanimité ces dernières.

## **Décision de subvention en faveur de l'UNSS**

Le Conseil est informé du versement par Arlysère Agglomération d'une subvention correspondant au soutien à l'UNSS, intégré dans l'attribution de compensation versée à la Commune.

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention en faveur de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) pour les années 2019 et 2020, d'un montant annuel de 6 000 €.

## **Demande de subvention pour l'exploitation de la coupe à câble à Marcôt**

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'exploitation de la coupe à câble à Marcôt, sur les parcelles 119, 120 et 123 de la forêt communale de Beaufort, relevant du régime forestier.

## **Information et décision s'agissant du recours à une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie afin d'assurer d'une part la transition entre la finalisation des ventes des biens communaux prévues en 2020, qui va s'échelonner au premier semestre 2021, et d'autre part permettre d'attendre le retour de la TVA de la télécabine de liaison, qui va s'échelonner sur l'année 2021 (d'un montant de 2 millions d'euros).

Le Conseil donne à l'unanimité un avis de principe favorable au recours à une ligne de trésorerie et charge Monsieur le Maire de finaliser les contrats avec les établissements bancaires dans l'intérêt de la collectivité.

## **Etat d'assiette des coupes en forêt communale année 2021**

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2021 des coupes en forêt communale et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## **ZAC du Planay : synthèse de la participation du public par voie électronique**

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération relative à la procédure de participation du public par voie électronique pour le projet d'aménagement du Planay prévu dans le cadre d'une ZAC.

Il est rappelé que cette procédure permettant de faire évoluer la ZAC du Planay a été engagée en 2018. La prochaine étape consistera à valider la création de la ZAC dans son nouveau périmètre, étant précisé que, par suite, il conviendra de décider des aménagements internes, aussi bien en ce qui concerne le nombre de lits et la localisation des bâtiments, les aménagements (stationnements, ...), que le Conseil décidera ou pas de réaliser.

Le Conseil approuve à l'unanimité la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique.

### **Décision s'agissant de la vente du club nautique**

Le Conseil est informé de la procédure par laquelle la vente du chalet du club nautique de Roselend s'est déroulée : 5 offres correspondant au cahier des charges ont été reçues, l'ensemble de ces propositions consistant en effet à créer un commerce ou un projet touristique et se situant entre 50 000 € et 352 000 €.

Un jury composé d'élus a reçu l'ensemble des candidats afin d'échanger sur le projet.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition d'acquisition de Monsieur Laurent PELLETIER, au prix de 352 000 €, le projet consistant à créer un commerce de produits locaux.

### **Délibération s'agissant de la vente de l'ancien presbytère (suite division de parcelles)**

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération définitive relative à la vente de l'ancien presbytère d'Arêches à Madame Virginie BAUCHARD, au prix de 240 000 €, la parcelle concernée vendue étant la parcelle section I n° 4217 d'une surface de 281 m<sup>2</sup>.

### **Information s'agissant de la mise en vente des locaux de la Trésorerie et de la Maison Simond**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les procédures de vente des locaux constituant la Maison Simond et la Trésorerie de Beaufort sont en cours et propose, au regard du contexte actuel et afin de laisser du temps à des acquéreurs potentiels pour leurs démarches administratives, de reporter les délais de remise des offres au 31 mars 2021 pour la Trésorerie et au 30 juin 2021 pour la Maison Simond.

Les dossiers de plan de ces deux bâtiments sont disponibles en Mairie de Beaufort, et des visites pourront être organisées (à compter du 15 janvier 2021 pour la Trésorerie).

### **Information s'agissant des suites données au recours gracieux à l'encontre de la délibération de préemption d'un terrain à Arêches (acquéreur SCI L'Esteray)**

*(M. Thierry DOIX sort de la salle)*

Le Conseil a été informé des échanges de courrier entre la SCI L'Esteray et la collectivité suite à la décision du Conseil du 19 octobre 2020 par laquelle l'assemblée a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un terrain situé au cœur du bourg d'Arêches (section I n° 3609).

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier du 2 novembre 2020, il a rejeté le recours gracieux formulé par la SCI L'Esteray.

Le Conseil municipal (17 pour) confirme cette position.

## **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et à Beaufort.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude ACTES ALLIANCES NOTAIRES portant sur la parcelle section I n° 1966 située à Arêches, d'une surface de 51 m<sup>2</sup>, au prix global et forfaitaire de 68 000 € et propriété de Mesdames CHALLIER Françoise et Evelyne.

Considérant la volonté d'acquérir cette parcelle pour permettre la réalisation d'un projet d'aménagement urbain visant à améliorer les flux de circulation sur cette place centrale et commerciale du bourg d'Arêches (station d'Arêches - Beaufort), le Conseil municipal (17 pour, 1 abstention) décide d'exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle précitée et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante.

## **Dérogation heures supplémentaires personnel services techniques (dénouement)**

Le Conseil autorise à l'unanimité le personnel des services techniques à dépasser le contingent mensuel d'heures supplémentaires, pour conditions climatiques exceptionnelles, des mois de décembre 2020 à avril 2021 (pour les opérations de déneigement).

## **Avenant pour la prolongation du contrat d'assurance groupe des risques statutaires souscrit par le CDG 73 avec le groupement CNP / SOFAXIS**

La protection sociale des agents territoriaux dite « statutaire » assure un maintien intégral puis partiel du traitement pendant une certaine période en cas de maladie, maternité ou accident de travail.

En 2016, la Collectivité avait mandaté le CDG 73 pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire du personnel (remboursement à la Collectivité des salaires versés aux agents en arrêt de travail (maladie, accident travail, décès, maternité, etc...)).

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2020 et une nouvelle procédure de mise en concurrence doit être lancée pour la conclusion d'un nouveau contrat effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En février 2020, le Conseil avait souscrit à un contrat d'assurance groupe des risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Savoie.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la prolongation de ce contrat jusqu'à décembre 2021.

## **Comptes-rendus des Commissions**

### **Commission éducation :**

- Masque pour enfants commandés (1000), reçus et distribués (2 masques par enfant)
- Les Conseils d'école se sont réunis : quelques projets sont en suspens au regard du contexte
- Téléthron 2020 : les associations ont été sollicitées. Au regard du contexte sanitaire, il n'y aura pas d'évènement cette année mais une participation à un défi destiné à collecter des fonds (APE de Beaufort)

### **Commission action sociale :**

- Pas de repas des Aînés mais colis de Noël distribué aux anciens par les élus référents des hameaux
- Point sanitaire avec les Professionnels de santé : jeudi 26 novembre 2020 et commande de 1 000 tests antigéniques réalisée. Ces tests seront mis à disposition des Professionnels de la Maison de santé

- Le suivi des personnes en difficulté fera l'objet d'un échange lors du Conseil d'administration du CCAS du lundi 30 novembre 2020

**Commission ressources humaines / communication :**

- Le logo de **communication** modifié et modernisé est validé par l'ensemble du Conseil, le blason original continuera à être utilisé sur les bâtiments et monuments publics
- Préparation d'une Newsletter en cours
- Madame VIBERT Séverine, Adjointe aux ressources humaines, a terminé ses entretiens avec l'ensemble des agents de la collectivité
- Les appels à candidature pour les deux postes administratifs se terminent le 2 décembre 2020 et seront suivis de la procédure de sélection des candidatures et de l'organisation des entretiens de recrutement

**Questions diverses**

L'assemblée prend connaissance :

- Du fait que les décisions sur l'ouverture de la station interviendront sous dix jours
- De l'organisation d'une rencontre au sujet du projet d'aménagement du Cormet de Roselend avec les élus de Bourg-Saint-Maurice, EDF et les représentants de l'AFP du Cormet de Roselend

**Le Maire,**



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE JEUDI 17  
DECEMBRE 2020**